

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT**

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine -
Jeudis de Larros**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 Mai, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 24 avril 2023

Présents :

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire - Ports
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Kevin LANGLADE, conseiller municipal,
- Michel CARRARA, La Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Patrice ZUBIETTA, ancien artisan
- Grégory DEBORD, filière nautique

Absents excusés :

- Olivier PAINCHAULT - donne procuration à Xavier PARIS
- Sandra PEIGNON- donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Vincent HAUSSEGUY, donne procuration à Patrice ZUBIETTA
- Jean-Pierre PETIT, donne procuration à Kevin LANGLADE
- Dominique POIRIER, donne procuration à Corine CAZADE

Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT assure pour la seconde année le portage administratif et financier de l'édition 2023 des Jeudis de Larros.

Labellisé « Festival d'été », cet évènement est un rendez-vous incontournable de la saison culturelle de la ville de Gujan-Mestras, dans un esprit festif, convivial et d'accès libre.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine peut apporter une aide financière aux Jeudis de Larros au titre du soutien aux manifestations culturelles 2023.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser le Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT et son directeur à engager toutes les démarches utiles et nécessaires pour solliciter auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine une subvention pour les Jeudis de Larros et signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS

Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20230504-CA040523DELIB3-DE
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023